

L'ADZRP vous informe.

InfosADZRP N° 92

Depuis sa création en janvier 2011, l'ADZRP a adressé 91 publications à ses adhérents, transmis plusieurs dizaines de communiqués aux médias, réuni à de nombreuses reprises ses adhérents voire plus largement comme ce soir, Son objectif étant de communiquer, d'échanger et de faire participer le maximum de personnes avant la prise de décisions importantes.

A travers le texte joint, vous trouverez peut-être les réponses aux questions que vous vous posez. Si tel n'est pas le cas, n'hésitez pas à nous interroger.



VOIE FERRÉE :

Le contournement est partiel.

Il a été dicté par le PDG de Total à l'occasion d'une conférence de presse tenue le 16 avril 2015.

ARTICLE : plan de raffinage de Total en France – Total va moderniser Donges et transformer La Mède p 4 .

Le projet de contournement est celui de l'État, Total et SNCF Réseau. Les riverains, malgré leurs nombreuses demandes n'ont jamais été associés à la réflexion.

Il est rejeté par les Riverains, le Conseil Municipal de Donges, le Directeur Général Groupe EB TRANS (Sociétés Transports LORCY, le CITERNIERS BRETONS et SCI BONNE NOUVELLE), plusieurs association environnementales. L'autorité Environnementale (qui dépend du Conseil Général de l'environnement et du développement durable) a émis toute une série de réserves dans son avis délibéré en date du 26 avril 2017 sur le projet présenté par SNCF Réseau .

Voir *INFOS ADZRP N° 86*

Il entraîne la destruction d'une habitation occupée depuis 62 ans par ses propriétaires.

Il maintient la voie ferrée en zone dangereuse et la rapproche des zones urbanisées ajoutant ainsi de nouvelles nuisances.

Expres
Citoyen ?

CONCERNANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE (19 juin au 19 juillet) :

Nombreux témoignages directement sur les cahiers d'observations mis à disposition des habitants à la Mairie. Nombreux témoignages également sur le site de la Préfecture.

L'ADZRP regrette les contributions anonymes (porte ouverte à tous les délires et toutes les manipulations) et les dizaines de discours identiques.

- *un pointage partiel : Registre N° 2 sur 38 courriers identifiés géographiquement : 30 sont extérieurs à Donges*

- *projet magnifique qui va dynamiser le centre ville Dongeois, permettra d'assurer la pérennité de la raffinerie*

Refus des commissaires enquêteurs d'organiser une réunion publique

Une enquête prématurée car toutes les interrogations posées n'avaient pas obtenu de réponse. Les riverains ont dû se prononcer sur un dossier incomplet (quelle pérennité de la raffinerie, quels impacts des deux unités construites sur le site industriel...)

Extrait de l'avis délibéré de l'autorité environnementale (26 avril 2017).

L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE ÉMET DES RÉSERVES ET DEMANDE DES COMPLÉMENTS D'INFORMATION.

Notre demande est d'autant plus justifiée que l'avis délibéré présenté le 26 avril dernier par l'Autorité Environnementale sur le contournement ferroviaire des sites industriels de Donges comporte plusieurs réserves qui méritent des compléments d'informations.

Permettez-nous d'en citer quelques-unes :

« L'Autorité Environnementale dénonce une insuffisance de l'étude d'impact qui élude la question de l'évolution du site de la raffinerie Total. L'affirmation de la pérennisation de l'activité industrielle de la raffinerie et des sites environnants manque d'éléments.

Elle constate que l'étude ne permet pas de démontrer l'acceptabilité du risque induit par le site industriel vis-à-vis des usagers de la ligne ferroviaire.

Le projet nécessite la relocalisation de dix entreprises et la réalisation de certains autres travaux (déplacement de réseaux et notamment d'un pylône haute tension à l'emplacement de la future halte ferroviaire.

Ces opérations ne sont pour l'instant pas décrites ni traitées dans l'étude d'impact.

Il y a nécessité de fournir des éléments d'appréciation des impacts des éventuelles réimplantations des activités déplacées par le projet

L'AE recommande de considérer comme partie du projet les déconstructions de bâtiments d'entreprises et les déplacements de réseaux nécessaires à sa réalisation.

L'articulation entre le contournement ferroviaire et les aménagements prévus par Total pour assurer la pérennité de la raffinerie nécessite néanmoins d'être abordée au préalable.

Le dossier est construit selon l'hypothèse que le projet de contournement ferroviaire peut être considéré de manière indépendante des aménagements prévus par Total. Ces aménagements ne sont évoqués que de manière très limitée dans le dossier alors que les parties prenantes ont exprimé une demande de clarification sur ce point.

Pour l'AE, il est nécessaire de présenter ensemble les projets de contournement ferroviaire et d'unités nouvelles de la raffinerie au cours d'une même enquête publique ou, dans le cas contraire, de le justifier.

Si le démarrage des unités est prévu fin 2020 et la mise en service du contournement fin 2021, il existe inévitablement une aggravation inévitable des risques sur la voie actuelle.

L'AE souligne une pollution des sols dans la bande d'étude qui nécessite de compléter l'étude d'impact par des analyses qualitatives et quantitatives de cette pollution (zones de déblais ou susceptibles d'être remblayées). Elle interpelle de fait sur la gestion des déblais éventuellement pollués.

DU TEMPS POUR UN AUTRE TRACE !



L'ADZRP avec des Dongoises et Dongeoises ont fait une autre proposition de tracé qu'ils soumettent pour étude et qui n'est qu'une base de travail.

Elle présente plusieurs avantages : Elle supprime le risque industriel pour les voyageurs des trains. Elle évite les zones urbaines. Elle ne délocalise pas d'entreprises. Elle permet la mise en place d'une gare proche du centre ville située à proximité de la RN 171 . Elle n'empêche pas le développement de la zone des 6 croix.

A cette date (1^{er} septembre 2017), nous ne connaissons pas le contenu du rapport des commissaires enquêteurs ni la nature de leurs conclusions.

Nous demandons le retrait du projet imposé et un temps supplémentaire pour étudier un autre tracé.



PARI : plan d'accompagnement aux risques industriels

Plus de 300 habitations concernées, 120 à 130 demandes de diagnostics, 20 à 30 mesures de travaux annoncées ou réalisées.

Malgré les moyens déployés pour promouvoir l'opération, les riverains ont parfaitement compris l'inefficacité des mesures avancées, l'injustice et les incohérences de la loi Bachelot qui les obligent à financer des travaux pour se protéger de risques dont ils ne sont pas responsables.

A travers les diagnostics réalisés :

2 cas possibles : Le montant des travaux prescrits est inférieur aux 10 % de la valeur vénale de l'habitation ou à 20 000 € ou il est supérieur à ces plafonds.

Examen de cas précis

Estimation valeur vénale par prestataire	Montant des travaux prescrits	Mesures de renforcement envisagées	Priorisation
205 000 €	15 600	9 menuiseries à changer	non
205 000 €	15 200	10 menuiseries à changer	non
210 000 €	15 900	12 menuiseries à changer	non
185 000 €	23 800	13 menuiseries à changer Dépose de la véranda	oui
190 000 + 10 000 €	30 660 + 3700	15 menuiseries à changer + 2 + dépose complète de la véranda.	oui
234 000 + 85 000 €	27 000 + 9400 €	16 menuiseries à changer +7 dépose complète de la véranda	oui
160 000 €	19 000	8 menuiseries à changer	oui
200 000 €	23 400	14 menuiseries à changer	
200 000 €	30 000	12 menuiseries à changer Dépose complète de la véranda	

Dans le deux cas, le propriétaire doit avancer les fonds. Il sera remboursé une fois les travaux validés. Il devient maître d'œuvre et sera responsable de ses choix. Dans le cas N° 2, il lui reviendra de définir quels travaux il entend entreprendre pour ne pas dépasser les plafonds.

Par ailleurs, cette mesure est discriminante : 7 PARI sur les plus de 400 pppt existants. Des prises en charges différentes pour des situations comparables : 100 %, 95 %, 90 %. Quelle équité entre les citoyens ?



DÉVALORISATION DU FONCIER :

Si certains en doutent, quelques chiffres.

Maison A Estimations agences	Année 2008	Année 2013	Rappel estimation prestataire
	Entre 180 et 185 000 €	Entre 130 000 et 140 000 €	185 000 €
Maison B Estimation agence	Année 2007	Année 2013	
	227 000	Entre 160 000 et 170 000 €	
Maison C Estimation agence	Année 2007	Année 2016	
	200 000	150 000 €	205 000 €

NUISANCES : De plus en plus de riverains s'inquiètent des nuisances subies et de leurs conséquences qu'elles soient auditives, olfactives, visuelles.

N'y a-t-il pas à Donges un taux de maladies chroniques plus important qu'ailleurs ?

Pollution : benzène. Les relevés d'Air Pays de la Loire (2015) ont fait apparaître des concentrations dangereuses en benzène au sud des stockages des BOSSENES. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Q U E L L E S C O N C L U S I O N S ?

Le tracé imposé pour le contournement ferroviaire n'est pas acceptable. Il doit être retiré.

Un autre tracé doit être étudié.

Les Dongeois et Dongeoises sont exaspérés par les nuisances subies.

**Se résigner nuit gravement
à votre santé et à celle de
vos enfants
INDIGNEZ - VOUS !**